

Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 5 octobre 2022 aux bureaux du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences : Jean-François Boivin, Andrée-Anne Gagnon, Dominic Simard, Dominic Boily, Isabelle Houde et Alain Dufour

Absences : Laurie Girard et Vanessa Pelletier

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 9 juin 2022
2. Calendrier des rencontres
3. Organisation scolaire
4. Sécurité d'emploi
5. Liste de rappel
6. Consultation 4-3.00
7. Retour sur la rentrée scolaire
8. Suivi plan de transformation RH
9. Plan d'action FP 2022-2023
10. Saut de paie
11. Projets à venir
12. CFP Nouvelles
13. Tâche enseignante : Attente du SES vs nouvelles façons de faire
14. Perfectionnement : Utilisation des budgets
15. Préparation TECFÉE pour ceux l'ayant échoué
16. Autre sujet

1. Compte rendu de la rencontre du 9 juin 2022

Considérant qu'il y a de nouvelles personnes au sein du comité, Mme Andrée-Anne Gagnon débute en faisant un tour de table.

Suivis :

Compte rendu du 13 janvier 2022 - 3. Mesure 15198 – Soutien à l'organisation de formations intensives dans des domaines jugés prioritaires

M. Boily mentionne que la somme de 40 000 \$ n'a pas été utilisée en orthopédagogie, mais plutôt pour engager un nouvel enseignant au pavillon L'Oasis.

Compte rendu du 13 janvier 2022 - 8. Dépassement d'élèves pour les cours en individualisé à l'Oasis

M. Simard informe les membres du CRT que les dépassements d'élèves sont réglés ainsi que ceux du mois de juin.

4. Choix de tâche

M. Simard mentionne qu'il y a présentement une cohorte en SASI accéléré et qu'il y en aurait possiblement d'autres. Le gouvernement désirait également reporter ce modèle accéléré à d'autres programmes de formation professionnelle. M. Boily ajoute que les élèves ont beaucoup de difficultés dans ce programme accéléré. Ils ont reçu l'information à l'effet que peu importe le nombre d'élèves, le programme accéléré démarrera supporté par une mesure pour les enseignants. Le CSS précise que de cette façon, ça crée une baisse de ratio, ce qui sera plus bénéfique pour les élèves et les enseignants.

6. Rencontre d'informations RAC

Cette rencontre d'information a été appréciée des enseignants présents. M. Boily rappelle que l'objectif est de faire connaître la RAC. Le SES rappelle que c'est un point de mésentente avec le CSS. Un grief est présentement en audition par le Syndicat de l'enseignement de la région des moulins. Le Syndicat conteste le fait de ne pas utiliser la liste de rappel pour donner les contrats en RAC. Des discussions ont lieu également sur l'interprétation de la clause 13-7.09 concernant les AEP qui est très claire pour le SES. M. Boily précise que les sommes octroyées pour les AEP ne financent pas l'enseignant et c'est pourquoi le CSS ne peut le donner en contrat. Le SES reçoit ces informations, mais s'assure de faire respecter la convention collective.

10. Autres sujets : a) Paie d'été vs temps partiel

À la suite d'une question du Centre de services, le Syndicat mentionne ne pas avoir reçu d'appels concernant les paies de début d'année pour les contrats de 360 ou 720. Mme Gagnon ajoute que pour le dossier des tolérances, un tableau a été créé afin de tenir la liste le plus à jour possible et assurer un meilleur suivi. M. Boily informe les membres que l'un des enjeux de la formation professionnelle est l'insertion. Il allège présentement l'horaire de l'enseignant au début de l'année, mais ça implique que le temps reporté alourdira la tâche au courant de l'année par la suite.

10. Autres sujets : b) Enseignants mentors en FP

Une deuxième enseignante s'est ajoutée comme mentors en formation professionnelle. Le SES amène une problématique à l'effet qu'un mentor n'a pas son brevet et qu'il est exigé dans l'offre de service. D'autres enseignants auraient postulé si le brevet n'était pas nécessaire. Il faut être équitable pour tous. Le CSS fera des vérifications.

2. Calendrier des rencontres

Les rencontres pour l'année scolaire 2022-2023 se tiendront aux bureaux du SES aux dates suivantes :

- 17 janvier 2023 à 13 h 30;

- 18 avril 2023 à 9 h 30;
- 5 juin 2023 à 13 h 30.

3. Organisation scolaire

Dépôt par le CSS du suivi de la clientèle 22-23 pour les différents pavillons. En fonderie, deux enseignants n'ont pas pris de contrat, mais deux autres ont été engagés. Il demeure tout de même un enjeu de manque d'enseignant pour ce secteur. Au pavillon La Baie, les inscriptions vont bien.

Le programme en fonderie devient « transformation des métaux en fusion ». En ferblanterie, il y a une petite cohorte de 7 élèves, mais il démarrera.

Au pavillon en équipement motorisé, il y a beaucoup d'inscriptions. Les principaux enjeux sont l'espace et le manque d'enseignant. Pour la formation en mécanique de véhicules lourds routiers, trois nouveaux enseignants ont été engagés et il y a encore du recrutement. M. Simard ajoute que certaines formations que le CSS offre ne se donnent plus ailleurs au Québec.

Pour le pavillon L'Oasis, les enseignants en épilation font des représentations dans les autres programmes d'esthétique dans la région afin d'aller chercher des élèves. Le CSS des Rives-du-Saguenay est le seul à offrir cette formation.

Au CFOR, étant donné le manque d'enseignant, le CSS a dû fermer les inscriptions en secrétariat-comptabilité, ce qui amène une perte de 45 élèves par semaine. M. Boily ajoute qu'il se penche sur la question afin de trouver une solution durable pour ce secteur.

Le SES mentionne que la FSE a annoncé que les enseignants pourront obtenir leur licence après l'atteinte des critères nécessaires. Tous ceux étant rendus à leur 2^e autorisation qui est maintenant abolie, seront transférés automatiquement à la licence. Le CSS accueille positivement cette information.

4. Sécurité d'emploi

Le CSS dépose la mise à jour du tableau de sécurité d'emploi. Comme il y a eu une retraite en administration/commerce, un poste sera donné à Mme Isabelle Houde. M. Danny Ratthé n'est plus en dispo. Le SES mentionne au CSS que les avis de communication concernant M. Ratthé ne sont pas clairs. Après vérification, Mme Gagnon s'assurera que des modifications soient apportées pour rendre le tout plus compréhensible. Ensuite, à la suite d'une démission en santé un poste a été reconduit et sera donnée à Mme Nadia Girard. À la suite d'une retraite en coiffure, une

vérification sur une possible mise en dispo a été faite auprès d'Alma. Cette personne ayant été sécurisée à son poste, le CSS devrait pouvoir donner le poste à Mme Érika Talon.

5. Liste de rappel

Une rencontre entre le CSS et le SES sera planifiée afin de vérifier la liste de rappel, et ce, avant que la liste parte dans les milieux. Elle sera en validation du 17 au 28 octobre 2022. Tous les enseignants ayant une tolérance seront sur la liste de rappel et une liste sera créée à part pour ceux qui devront être sortis de la liste s'ils n'obtiennent pas leur autorisation l'an prochain. M. Simard informe que certains n'ont pas l'autorisation depuis plus de 12 mois et sont encore dans la liste. Le CSS ajoute qu'il a des enjeux importants et que l'on devra en discuter. Si nécessaire, le CSS propose de rédiger une entente à part de la convention collective locale afin de régler cette situation. Le SES est ouvert à cela.

6. Consultation 4-3.00

Mme Houde fait un rappel des objets de consultation que l'on retrouve à la clause 4-3.00. Le SES précise ne pas recevoir d'appel à ce sujet. Le CSS ajoute qu'avec les CRE pavillon et centre, ça va très bien.

7. Retour sur la rentrée scolaire

Le SES informe le CSS des différents problèmes qui sont survenus lors de la rentrée scolaire. Pour le pavillon Laure-Conan, tout s'est bien déroulé et il y a une belle collaboration avec la direction. M. Dufour amène une problématique à prévoir, soit le manque de magasinier. Le CSS est déjà à regarder pour trouver des solutions.

Pour le pavillon L'Oasis, il manque d'enseignants, les mises à jour des logiciels n'ont pas été faites durant l'été, des fils électriques traînent dans les classes, et les manuels sont rentrés en retard. D'autres points sont soulevés en lien avec le fait qu'il n'y a pas d'inscriptions d'élèves en continuité au CFOR et que ces possibles candidats ne voient pas qu'il y a de la place à L'Oasis. Le CSS mentionne que ce sont des enjeux à discuter en CRE.

M. Simard s'informe sur la procédure à suivre étant donné qu'il n'y a pas de représentant syndical pour les pavillons La Baie et équipement motorisé. M. Boivin mentionne que lorsqu'il n'y a pas de représentant, s'il y a des consultations ou de l'accompagnement d'enseignant, la direction doit se référer au Syndicat. M. Simard réservera une place lors d'une journée pédagogique afin que le SES puisse venir faire des représentations dans le but de trouver une personne déléguée.

M. Boily a fait une tournée des pavillons en début d'année. Ce fut positif, les enseignants sont contents de revenir en présentiel et ils ont apprécié avoir une idée du futur pour la formation professionnelle. Il a senti que les enseignants étaient plus fatigués, mais ils sont motivés et motivants.

8. Suivi plan de transformation RH

Mme Gagnon informe les membres d'où en est rendu le plan de transformation RH. La rétention des enseignants est leur priorité pour cette année. Le CSS regardera comment les gens sont accueillis afin de bien outiller les directions.

9. Plan d'action FP 2022-2023

Le CSS présente le plan d'action 2022-2023 qui regroupe le PEVR, le projet éducatif ainsi que le plan de développement. Un lac-à-l'épaule s'est tenu afin de trouver les actions qui devront être posés et un deuxième se tiendra pour mettre les moyens en place. Le but du plan d'action est de faire rayonner la formation professionnelle. Le document « Actions prioritaires 2022-2023 » est déposé.

10. Saut de paie

Le SES a préparé un document pour expliquer en détail le saut de paie. Il sera envoyé dans les milieux prochainement. Dans le document, il mentionne que le CSS a manqué au niveau de la communication. Les enseignants recevant une montagne de courriels concernant tous les corps d'emploi, le mémo portant sur le saut de paie est passé inaperçu. De plus, le message n'était pas clair et certaines personnes du CSS qui ont répondu aux enseignants qui appelaient pour avoir de l'information n'étaient même pas au courant des raisons du saut de paie. Il rappelle que le saut de paie a un gros impact financier. Le Syndicat transmettra le document au CSS. Il mentionne que la communication devra être mieux faite, plus tôt et plus souvent. Il propose de peut-être l'inscrire sur chaque talon de paie. Le SES communiquera mieux également avec ses membres lorsque le temps sera venu.

11. Projets à venir

En lien avec le plan d'action, un projet en coiffure sera développé sous le modèle du Lab-école. Le CSS ira chercher du financement pour ce projet. Ce sera une microentreprise sous forme d'incubateur à l'intérieur du Centre qui permettra aux élèves en coiffure, en esthétique et en vente de mettre en pratique leurs acquis.

Dans l'ancienne école Antoine-de St-Exupéry qui sera récupérée par L'Oasis, un étage sera en location pour des entreprises partenaires en coiffure, esthétique et vente et le 2^e étage servira pour la formation en secrétariat-comptabilité et vente. Les équipes étaient très motivées et intéressées lorsque le projet leur a été présenté.

12.CFP Nouvelles

Le vendredi 7 octobre se tiendra le lancement officiel d'une nouvelle plateforme pour informer les enseignants en formation professionnelle. Cette plateforme se nommera « CFP Nouvelles » et sera publiée tous les deux mois. Le but est de faire rayonner la formation professionnelle et de partager de bons coups. Elle s'inspire de celle créée pour la FGA.

13.Tâche enseignante : Attentes du SES vs nouvelles façons de faire

Le SES a donné une formation en ligne à tous les enseignants par secteur afin de présenter la nouvelle tâche et tous les outils disponibles. Malheureusement peu d'enseignants de la FP ont participé à cette formation. M. Simard mentionne que les enseignants se perdent avec l'appellation « perso » et « perso+ ». Le SES apporte une explication pour ces termes afin de les éclaircir. M. Boily informe les membres que la nouvelle façon de faire demande beaucoup de travail, mais devrait être profitable à la longue.

14.Perfectionnement : Utilisation des budgets

Après discussion, ce point devrait plutôt être traité en CRE. Le SES propose aux directions d'analyser les besoins et de créer un comité de perfectionnement si c'est nécessaire.

15.Préparation TECFÉE pour ceux l'ayant échoué

Le CSS informe le SES qu'afin d'aider les personnes à réussir le TECFÉE, les Ressources humaines peuvent payer la formation d'appoint qui est offerte après avoir eu un échec. M. Simard demande si les Ressources humaines paieraient de nouveau advenant le cas d'un second échec. Le CSS analysera la situation.

16.Autre sujet

Aucun sujet n'est ajouté.

Isabelle Houde, conseillère syndicale